



Pas de bébés à la consigne appelle à une grande mobilisation nationale !

Colère et Espoir pour la rentrée petite enfance

- ▶ **Colère**, envers les réformes du secteur depuis 15 ans. Malgré les rapports aucune suite n'a été donnée jusqu'ici aux préconisations convergentes pour rétablir la qualité d'accueil des jeunes enfants.
- ▶ **Espoir**, l'urgence de suivre les préconisations exprimées depuis 15 ans a été reconnue par toutes les autorités compétentes.

Un nouveau gouvernement a été nommé : ENSEMBLE exigeons qu'il remette à l'endroit l'accueil de la petite enfance !

**Pas de bébés à la consigne appelle
professionnel.les, parents, citoyens
à se mobiliser pour une journée nationale
de grève et de manifestations**

- Mardi 19 Novembre 2024 -

(détails des manifestations à suivre)

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !

👉 Signez la pétition nationale

**« Appliquer de toute urgence les
préconisations pour la qualité des
modes d'accueil ! »**

Pour signer : flashez →



👉 Participez au Forum du collectif

**Samedi 23 novembre - Institut de puériculture
(23 Bd Brune - 75014 Paris) avec la participation de
Maya Gratier, professeure de psychologie du développement,
Pierre Moisset, sociologue, Sylviane Giampino, psychologue enfants,
psychanalyste et présidente du Conseil de l'enfance du HCFEA**

→ **S'inscrire ici au forum** - accès gratuit

Notre collectif demande

- ▶ Un taux d'encadrement de 1 professionnel.le pour 5 enfants en 2027 et 1 pour 4 en 2030
- ▶ L'inversion du ratio 40/60 en faveur des professions diplômées
- ▶ L'arrêt du recours à des personnels sans aucune qualification ni expérience
- ▶ La formation en urgence de 15 000 professionnel.les par an sur 5 ans
- ▶ L'élévation progressive vers le niveau IV a minima de l'ensemble des formations
- ▶ La reconnaissance des assistant.es maternel.les comme professionnel.les de la petite enfance avec un accès garanti à une formation continue de qualité
- ▶ + 10% d'augmentation pour tous et dans tous les secteurs (en points d'indice dans la fonction publique)
- ▶ L'alignement du régime des micro-crèches sur celui des crèches
- ▶ La PSU forfaitisée pour 2027
- ▶ La convergence du reste à charge pour les parents quel que soit le mode d'accueil sur la base du quotient familial, premier pas vers la gratuité des modes d'accueil